

Toute l'activité des entreprises de la Marne en chiffres pour 2022

Retrouvez l'ensemble des bilans départementaux des entreprises sur l'Observatoire Statistique des greffiers des tribunaux de commerce

Châlons-en-Champagne, le 21 mars 2023 - Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce publie le bilan 2022 des entreprises de la Marne. Ces analyses détaillées viennent compléter le Bilan National des Entreprises dévoilé en début d'année, mettant en lumière les effets à retardement de la crise sanitaire sur le tissu entrepreneurial. [L'ensemble des bilans départementaux des entreprises sont à télécharger sur l'Observatoire statistique du Conseil national.](#)

Les chiffres clés dans la Marne

- 4064 entreprises ont été créées en 2022 dans la Marne, soit un recul de 12% par rapport à 2021
- Les trois secteurs qui concentrent le plus grand nombre d'immatriculations du département sont : les activités immobilières, le commerce et le conseils et services aux entreprises
- 2479 entreprises ont disparu en 2022 dans la Marne, soit une hausse de 17,8% par rapport à 2021
- Les trois secteurs qui concentrent le plus grand nombre de radiations du département sont : le commerce, les activités immobilières et le transports et entreposage
- 320 procédures collectives ont été ouvertes en 2022 dans le département, soit une hausse de 83,9% à un an d'intervalle.

Un niveau national d'immatriculations encore au-dessus de l'avant-Covid, avec les mêmes trois régions qui demeurent en tête et cumulent la moitié des créations d'entreprises

En 2022, le nombre d'immatriculations s'est élevé à 573.132 unités au Registre du Commerce et des Sociétés (hors Moselle et Alsace), soit un repli de - 6,2 % par rapport à l'année précédente. En dépit de ce résultat en baisse par rapport à 2021, le niveau des immatriculations est demeuré toutefois supérieur à celui de l'année 2019 (463 300), considéré comme plus « pertinent » dans la comparaison historique que celui de 2020.

La dynamique de la structure régionale des immatriculations demeure la même. Trois régions : l'**Île-de-France** (27,2 % du total), **Auvergne-Rhône-Alpes** (12,2 %) et **PACA** (10%) totalisent près de la moitié de l'activité de créations d'entreprises en 2022.

C'est sans conteste l'**Île-de-France** qui tire son épingle du jeu cette année. On y enregistre le plus faible recul de la création d'entreprises (- 4,2 % contre -6,2 % de moyenne nationale), les radiations s'y stabilisent (-0,4% contre une hausse de +11,6% en moyenne) et les procédures collectives se limitent à une progression de + 35 % par rapport à 2021.

Nouveau redressement des radiations et des procédures collectives, les régions Mayotte et PACA les plus en difficulté

Au cours de l'année 2022, 346 511 entreprises ont été radiées du Registre du Commerce et des Sociétés, soit près de 36 000 radiations supplémentaires par rapport à 2021 (+ 11,6 %). Citons l'**Occitanie** (10,7% du total des radiations) dont l'évolution est supérieure aux autres régions, avec une hausse de +7,5 % sur la période analysée. Néanmoins, avec une part de 15,2 % des radiations, ce sont **Mayotte** et la région **PACA** qui ferment la marche en matière de croissance, avec de véritables envolées du nombre de radiations (progressions proches de 50% en un an).

Enfin, en ce qui concerne les procédures collectives, face à une augmentation qui touche toutes les régions (en moyenne + 52 %), les régions **e-de-France** et **PACA** paraissent avoir pu réduire au mieux cette orientation haussière, avec respectivement + 35 % et + 39,6 %.

[La carte interactive accessible sur le site de l'Observatoire Statistique du CNGTC](#) permet de consulter les bilans 2022 des créations et radiations d'entreprises et des ouvertures de procédures, département par département. Ces rapports, téléchargeables librement, fournissent des enseignements sur la dynamique entrepreneuriale locale, éclairés par les données collectées, contrôlées et certifiées par les greffiers des tribunaux de commerce au plus près des territoires.

Sources et méthodologie : Réalisés par l'institut d'études économiques Xerfi Specific à partir des informations statistiques brutes des bases de données contrôlées et certifiées des greffes des tribunaux de commerce, les Bilans départementaux des entreprises 2022 proposent un état des lieux complet des flux d'entreprises par département au cours de l'année. Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées du Registre du Commerce et des Sociétés en 2022. Le traitement et l'analyse de ces données sont réalisés par Xerfi Specific.

Contact presse :

contact@gtc-chalons.fr / 03.26.68.52.72

A propos du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Présidé par Maître Thomas Denfer, le CNGTC est l'organisme représentatif des greffiers des tribunaux de commerce, exerçant dans les 141 greffes répartis sur l'ensemble du territoire français, sous l'autorité du ministère de la Justice. Le CNGTC agit en faveur de la modernisation de la justice commerciale, avec notamment la création du Tribunal digital, et investit au profit de la facilitation des parcours des entreprises, de la transparence économique et de la sécurité des affaires. La profession exerce un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie française en accompagnant chaque moment important de la vie légale des entreprises. Les greffiers sont notamment responsables de la tenue du Registre du Commerce et des Sociétés, réunissant près de 80% des agents économiques français. <https://www.cngtc.fr/>